

**COMMUNE DE WATTEN****ARRÊTÉ DU MAIRE****N° 2026/005****TRAVAUX DE POSE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE  
CIRCULATION INTERDITE RUE DE LA GARE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP-DK26-0044 du Département du Nord,

Vu la demande présentée par l'entreprise AXEO Wavrin à Dardilly, représentée par M. Arnaud COLIN, qui va réaliser des travaux de pose d'une canalisation de distribution d'eau potable rue de la Gare (RD207) pour le compte de SUEZ,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera interdite aux abords du chantier rue de la Gare à compter du 12 janvier 2026, et ce pour une durée de 60 jours.

**Art 2** : Une déviation sera mise en place par la RD3 et la RD300.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte, de l'accès aux véhicules d'intervention des secours, et du ramassage des ordures ménagères pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise AXEO Wavrin
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 08/01/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.